

Séance du mercredi 07 janvier 2015

~~~~~

L'an deux mille quinze, le sept janvier à dix-neuf heures, le Comité Syndical du S.I.V.O.M. de MIGRON-VILLARS LES BOIS-LE SEURE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Le Seure sous la présidence de Monsieur Patrick ROUDIER, Président ; d'après les convocations en date du 24 décembre 2014.

*Présents* : Mme POTTIER Agnès, MM Bernard VICENTY, Fabrice BARUSSEAU, Jean-Marie BEGEY, Miguel TAUNAY, Patrick ROUDIER, Mmes Geneviève THOUARD et Sylvie BOULETREAU.

*Absent excusé* : Monsieur Alain POTTIER.

*Invité présent* : Eric BUINIER

M. Bernard VICENTY a été nommé secrétaire de la séance.

## ===== Ordre du Jour =====

- **Approbation du procès-verbal de la réunion du 09 décembre 2014**
- **Devis pour le remplacement du broyeur à berne**
- **Devis pour le remplacement des tondeurs**
- **Modifications budgétaires**
- **Travaux en commun**
- **Bilan des heures des agents**
- **Questions diverses**

=====

### **1-Approbation du procès-verbal de la réunion du 09 décembre 2014**

Monsieur le Président ouvre la séance et soumet le procès-verbal de la réunion du 09 décembre 2014 à l'approbation. Aucune observation n'étant faite, il est adopté à l'unanimité.

### **2- Présentation du « Document Unique » par Monsieur PLANCHENAULT**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité Syndical que la prévention des risques professionnels entre dans le champ des obligations légales des employeurs du secteur public territorial.

A ce titre, le Fonds National de Prévention (FNP) de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) a été créé pour soutenir les actions entreprises dans ce domaine, grâce notamment à la mise en place d'une démarche de prévention des risques professionnels.

Monsieur le Président énonce qu'une subvention de 125 440,00 € pour 3 ans a été accordée par le FNP à la Communauté d'agglomération de Saintes en vue d'engager une démarche intercommunale de prévention des risques professionnels et de réaliser le document unique. La CDA de Saintes a d'ores et déjà perçue 40% de cette subvention et percevra le solde sur présentation des justificatifs de l'action engagée, au plus tard le 30 juin 2015.

L'intérêt de cette démarche est de pouvoir établir une analyse complète des risques professionnels au niveau intercommunal, et ainsi être en mesure de :

- proposer des actions correctives concernant les incidents survenus ;
- proposer des actions préventives pour éviter l'émergence de nouveaux événements ;
- favoriser la mutualisation en matière de prévention de la santé et de la sécurité au travail ;
- accompagner durablement les communes dans leur démarche de prévention des risques.

Dans cette optique, Monsieur le Président présente le document unique réalisé par le groupe de travail avec l'appui du préventeur intercommunal (conseiller en prévention) et demande sa validation. Suite à la validation par le Comité Syndical, le document unique sera soumis à l'avis du Comité Technique du Centre de gestion (coordinateur), avant d'être transmis au FNP (financeur). Ces explications entendues, Monsieur le Président demande au Comité Syndical de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du SIVOM de Migron-Villars les Bois-Le Seure, à l'unanimité des membres présents :

- donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées ;
- approuve l'engagement dans la réalisation de la démarche de prévention des risques professionnels ;
- décide de valider le document unique et s'engage à la mise en œuvre d'actions de prévention des risques professionnels identifiées ;
- autorise Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération, et pour signer les pièces s'y rapportant.

### **3- Financement des investissements 2015 (broyeurs et tondeurs)**

#### 3-1- Les tondeurs

Monsieur le Président présente les deux devis concernant l'achat de 3 tondeurs pour le avec la reprise des 4 appareils actuellement en service.

| <b>Entreprises</b> | <b>Caractéristiques</b>                                     | <b>Prix total TTC</b> |
|--------------------|-------------------------------------------------------------|-----------------------|
| Espace TARDY       | Autoportée Kubota GR2120S à éjection latérale               | 19 320 €              |
| FORT SAS           | Autoportée Iséki SXG216 à éjection arrière/bac de ramassage | 19 440 €              |

Vu les offres reçues, Le comité syndical, décide, à l'unanimité des membres présents de retenir l'offre faite par Espace TARDY

Monsieur le Président expose,

Vu les dépenses prévues pour l'acquisition de trois tondeurs de marque KUBOTA,  
Pour l'équilibre du budget, il propose de contracter un emprunt pour la somme de 15 210 €.

L'offre Prêt « Agilor » consentie par la caisse du Crédit Agricole a été retenue avec les critères suivants :

- montant : 15 210 €
- durée : 5 ans
- taux fixe : 1,33 %
- première échéance à 1 mois après livraison
- périodicité : annuelle.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- décide de souscrire l'emprunt « Agilor » auprès Crédit Agricole selon les caractéristiques ci-dessus.
- autorise Monsieur le Président à signer les documents nécessaires.

#### 3-2- Le broyeur

Monsieur le Président présente les deux devis concernant l'achat d'un broyeur d'accotement en pour remplacer celui actuellement en service.

| <b>Entreprises</b>            | <b>Caractéristiques</b>                                          | <b>Prix total<br/>TTC</b> |
|-------------------------------|------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| ALLIN-AGRI<br>(Quitté)        | Marque Berti<br>modèle TA 160                                    | 9 336 €                   |
| CHARENTAISE DE<br>MOTOCULTURE | Système Anti-choc, cardan<br>homocinétiq ue, distributeur double | 9 240 €                   |
| Ets THOUARD                   | effet, téléflexible en cabine                                    | 9 000 €                   |

Vu les offres reçues, le comité syndical, décide, à l'unanimité des membres présents de retenir l'offre la moins disante faite par les Ets THOUARD.

Monsieur le Président expose,

Vu les dépenses prévues pour l'acquisition d'un broyeur d'accotement de la marque BERTI, Pour l'équilibre du budget, il propose de contracter un emprunt pour la somme de 7 500 €.

L'offre de prêt présentée par le crédit agricole a été retenue avec les critères suivants :

- montant : 7 500 €
- durée : 5 ans
- taux fixe : 1,27 %
- périodicité : trimestrielle.
- Frais de dossier : 150 €

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- décide de souscrire l'emprunt auprès du Crédit Agricole selon les caractéristiques ci-dessus.
- autorise Monsieur le Président à signer les documents nécessaires.

#### **4- Planning 2015 des agents techniques**

Monsieur le président présente les plannings de travail préparé pour chacun des agents techniques. Ce document sera remis aux intéressés.

#### **5- Bilan des heures 2014**

Le solde des heures de l'année précédente est à reprendre dans les heures de l'année en cours.

Après reprise du solde 2013, le bilan des heures pour l'année 2014 sont :

- Migron doit 20 heures au Seure
- Le Seure doit 10h30 à Villars les Bois
- Villars les Bois doit 51h30 à Migron

#### **6- Travaux en commun**

Penser à prévoir de besoins en débarnage pour la prochaine saison.

#### **7- Questions diverses**

Madame Agnès POTTIER demande que l'octroi d'une prime aux agents techniques soit à nouveau étudié et mise en place cette année.

Il faut également mettre en place l'entretien professionnel au cours duquel, il pourrait être évalué la pertinence de la prime ainsi que son montant. Madame Sylvie BOULETREAU propose qu'un élu de chaque commune compose l'équipe qui recevra les agents pour cet entretien.

Madame Geneviève THOUARD souhaite savoir quelle est la personne qui prétend que les établissements Thouard utiliseraient une huile hydraulique de mauvaise qualité qui endommagerai le matériel. Monsieur ROUDIER contactera le technicien de l'APAVE.

Le prochain comité syndical est fixé au mercredi 04 février 2015 à 19h00 à la Mairie de Migron.

*L'ordre du jour étant épuisé, aucune question n'étant posée,  
la séance est levée à 20h45 et ont signé au registre les membres présents.*